

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

La Compagnie de Fiducie Citi Canada (autre nom utilisé par Citi Trust Company Canada)

Avis de délivrance de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 24 octobre 2012, un permis de société de fiducie à La Compagnie de Fiducie Citi Canada (autre nom utilisé par Citi Trust Company Canada), l'autorisant à exercer ses activités au Québec en tant que société de fiducie.

Le permis de la société est assorti d'une restriction à l'effet qu'elle n'est pas autorisée à solliciter et recevoir des dépôts d'argent du public au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 et de son règlement d'application.

Le représentant principal au Québec est madame Danielle Belair, dont l'établissement d'affaires est situé au 1501, avenue McGill College, Montréal (Québec) H3A 3M8.

Fait le 24 octobre 2012

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.